

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 445-1**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 445-1 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 445 concernant la régie interne du conseil.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 16^e jour du mois de février 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat